

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS CERTIFIES  
CAPES EXTERNE  
Section DOCUMENTATION**

Session 2012

EPREUVE D'ADMISSION SUR DOSSIER

Durée de la préparation : 2 heures 30

Durée de l'épreuve : 1 heure

**1<sup>ère</sup> partie (14 points) : exposé suivi d'un entretien avec le jury  
Présentation n'excédant pas 20 minutes, entretien avec le jury : 20 minutes**

**Sujet : Les usages numériques**

**Document 1-1** : Extrait de la circulaire de préparation de la rentrée 2011. *Bulletin officiel*, 5 mai 2011, n° 18. <http://www.education.gouv.fr>

**Document 1-2** : Discours généraux sur les TIC en éducation. Eric Bruillard. *EPI*, octobre 2011  
<http://www.epi.asso.fr/revue/articles/a1110e.htm>

**Document 1-3** : « Je m'informe et j'informe » : Projet Atelier tablettes tactiles, collègue Henri Matisse, académie de Rouen (publié le 24 octobre 2011)  
<http://matisse-col.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1647>

*Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010) : l'épreuve permet au candidat de montrer :*

- sa culture scientifique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes scolaires ;
- sa réflexion sur les finalités de la documentation et de ses relations avec les autres disciplines.

*Les dossiers proposés aux candidats portent sur des questions diversifiées permettant d'aborder les dimensions du métier de documentaliste ainsi que les connaissances théoriques qui lui sont nécessaires.*

**2<sup>ème</sup> partie (6 points) : présentation n'excédant pas 10 minutes, entretien avec le jury 10 minutes**

**A partir du document suivant et de vos connaissances, vous répondrez à la question suivante :**

Dans une des petites salles qui composent le CDI de votre lycée, vous découvrez une effervescence inhabituelle. Des élèves sont en train de consulter des mangas violents et érotiques que l'un d'entre eux a apportés sur une clé USB et qu'il a proposé de visionner sur les ordinateurs de cette salle.

Voulant mettre fin à cette activité, vous demandez à l'élève de vous remettre la clé USB. Il refuse, arguant de ses droits à « l'expression individuelle ».

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

**Document 2** : Extrait de la circulaire 2011-112 du 1-8-2011 : le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement.

**Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010) : interrogation portant sur la compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».**

Vous êtes prié (e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.